

# *L'ÉCHO DES COMBES DE SAINT-MARTIN*



LETTRE D'INFORMATION  
MUNICIPALE

*JUIN 2015*



## Le mot du Maireí .

*Malgré la baisse de la dotation de l'état (impactant le budget de l'ordre de 7%) conjuguée à la contribution de la commune au redressement des finances publiques nationales décidées par l'Etat, comme je l'ai annoncé en décembre dernier, le projet de restauration de notre église sera la priorité de notre mandat.*

*Le dossier avance d'une façon satisfaisante et le Conseil Municipal concentre son énergie sur ce projet.*

*Nous avons reçu le résultat de l'étude de faisabilité de l'Agence Technique Départementale, ce qui nous a permis de solliciter les aides de l'Etat, du Département et de la Réserve Parlementaire. La Commune ne recourra pas à l'emprunt pour la réalisation de ce projet. Cela signifie que nous devons solliciter d'autres sources de financement.*

*Les premiers contacts avec la Fondation du Patrimoine se sont avérés très fructueux et une Association pour la Restauration de l'Eglise de Saint Martin des Combes (A.R.E.S.M.D.C) a été créée en mars dernier. L'Abbé Michel VENTOZE, curé de Villamblard a volontairement accepté d'en être le Président d'honneur. Cette association a vocation exclusive de collecter des fonds dédiés à la restauration et la mise en valeur de notre église. Au final ces dons viendront abonder les fonds propres de la Commune. La municipalité en restera, bien évidemment, le Maître d'Ouvrage.*

*Permettez-moi d'ajouter qu'en raison de l'intérêt que représente ce projet pour la préservation de notre patrimoine et de l'attachement à ce lieu pour beaucoup d'entre nous, il me semble que l'Eglise de notre village est l'affaire de tous les habitants de Saint Martin des Combes.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous un très bon été.*

Votre Maire,  
Hervé DURST

### COMMUNIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les habitants de notre commune ont reçu, il y a quelques semaines, un tract de la part d'une association qui prétend œuvrer pour le « respect de la démocratie » à Saint Martin des Combes.

En tant que membres du Conseil Municipal, nous considérons que les récriminations particulièrement virulentes de ce tract portent atteinte à notre légitimité démocratique et à notre honneur. En mars 2014, vous avez fait un choix entre deux listes et vous nous avez tous élus avec une large majorité pour gérer l'intérêt général de notre commune. N'était-ce pas un choix démocratique clair ?

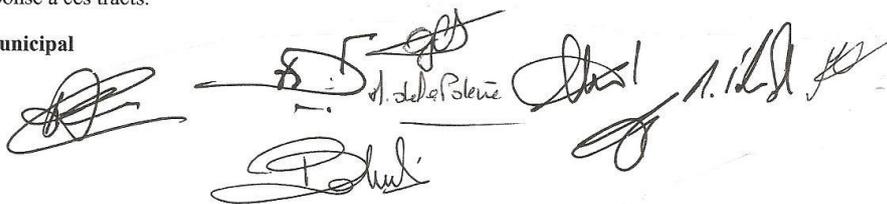
Notre action au sein du Conseil Municipal est encadrée par la loi et les règlements ; toutes nos décisions sont prises tant sur le plan financier qu'administratif par délibérations et soumises au contrôle de validité par les services de l'Etat.

Nous n'avons rien à cacher à nos concitoyens. Nous utilisons, pour vous informer, les panneaux d'affichage officiels de la Mairie et la lettre d'information municipale qui fait écho de notre travail dans la rubrique « La vie de la municipalité ».

Nous dénonçons avec vigueur les insinuations malveillantes contenues dans ce tract qui ont pour seul but de porter le discrédit sur le mandat que vous nous avez confié et de semer le doute dans les esprits. S'attaquer lâchement au Conseil Municipal, c'est s'attaquer au choix majoritaire et donc à la démocratie dans notre commune.

Refusant de rentrer dans une quelconque « guerre de tranchées » avec ces individus, ce communiqué restera notre seule réponse à ces tracts.

Le Conseil Municipal



### Calendrier du brûlage domestique des végétaux



Les périodes où le brûlage des végétaux est possible :  
16 mai au 14 juin / 16 octobre au 14 février



Les périodes où le brûlage est interdit :  
15 février au 15 mai / 15 juin au 15 octobre

Il est rappelé, dans le cadre de la prévention contre les incendies que le débroussaillage est obligatoire sur 50m autour des habitations.

**Le centre de loisirs agréé « Les Ptits Génies de Paradis » sera ouvert du 6 juillet au 21 août à Montagnac-la-Crempe. Les formulaires d'inscription sont à disposition à la Mairie.**

# La Vie de la Municipalité

## Les brèves des réunions du Conseil Municipal du premier trimestre 2015

### • Résultat de l'exercice 2014

Les résultats de clôture du compte administratif et du compte de gestion sont concordants, soit :

Investissement: - 16 602,88

Exploitation : 28 124,79

Soit un solde positif de : **11 521,91**

Les résultats de 2014 sont votés à l'unanimité.

### • Affectation des résultats.

Suite au vote du compte administratif et du vote du compte de gestion 2014 l'affectation des résultats donne une situation finale révélant un excédent de **16 821,91 €**.

### • Evolution et vote du taux des quatre taxes

Le calcul d'une augmentation de 3,20% des 4 taxes 2015, se traduit par une évolution des indices :

|   | 2014    | 2015    |
|---|---------|---------|
| Taxe d'habitation                         | 11,90 % | 12,28 % |
| Taxe sur le foncier bâti                  | 6,22 %  | 6,42 %  |
| Taxe sur le foncier non bâti              | 63,75 % | 65,79 % |
| CFE (cotisation foncière des entreprises) | 21,34 % | 22,02 % |

Après délibération le conseil municipal a voté à l'unanimité des présents ces 4 taxes.

*Il est à noter qu'une augmentation de ces 4 taxes de 3,2 % correspond à un montant de 1 900 € pour l'année. Par ailleurs, notre commune enregistre un niveau de fiscalité tout à fait favorable en comparaison avec les communes environnantes ayant une population équivalente.*

### • Vote de la Taxe des enlèvements des ordures ménagères 2015 (TEOM 2015)

A partir de la base prévisionnelle d'amputation et le produit attendu (dépense du ramassage et du traitement des ordures ménagères), il y a lieu de calculer un taux en phase avec les coûts de 2014 soit pour l'année 2015 : 11,727%

Ce taux est contenu par rapport à celui de 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal vote ce taux à l'unanimité des présents.

*En rappel, le recyclage des ordures ménagères représente un coût important pour notre commune. Seul le contenu des sacs noirs est facturé, alors que celui des sacs jaunes, dédié au recyclage des emballages carton ou plastique, ne coûte rien au budget de la commune. Il est donc essentiel de procéder avec rigueur au tri sélectif.*

### • Vote du budget primitif (B.P.) 2015

Les sections fonctionnement (recettes et dépenses) et investissement (recettes et dépenses) prennent en compte l'excédent du compte administratif de 2014. Le budget est présenté équilibré tant en recettes qu'en dépenses. Celui-ci a été validé, au préalable, par la Trésorerie Publique.

La section Fonctionnement prend en compte les dépenses courantes de la commune :

Fonctionnement recettes : 167 618,91

Fonctionnement dépenses: 167 618,91

La section Investissement comprend principalement la charge des emprunts et les jeux d'écritures Comptables.

Investissement recettes : 40 186,88

Investissement dépenses : 40 186,88

Ce budget prend en compte la réduction de la dotation de l'état de l'ordre de 8,8 %.

Les travaux d'investissement concernant la réhabilitation de l'église feront l'objet d'une décision modificative en cours d'année après la réalisation (par arrêtés attributifs) des aides de financement : Etat, Assemblée Départementale et fonds de la réserve parlementaire.

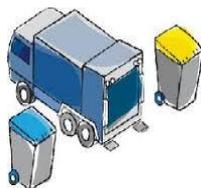
Après délibération, le budget primitif est voté par section à l'unanimité des présents.

### • Projet de restauration de l'Église

La commune ne recourra pas à l'emprunt. Ce projet fera l'objet d'une information à la commune au fur et à mesure de son avancement.

### • Carte intercommunale

La révision de la carte intercommunale est toujours en cours de consultation pour avis auprès des différents Services de l'état. La Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) donnera un avis important sur « les espaces naturels ou agricoles réservés » sur le projet de la carte intercommunale.



# La vie à Saint Martin des Combes

## La traditionnelle cérémonie du 8 mai



*Comme chaque année, nous avons honoré la mémoire des combattants de la deuxième guerre mondiale. Nous ne sommes pas assez nombreux pour cette cérémonie qui consacre, pourtant, la fin de cette terrible guerre. N'oublions pas notre devoir de mémoire.*

\*\*\*

## Le Comité des Fêtes



*Le Comité des Fêtes a célébré le Printemps en invitant les habitants de la commune à passer un dimanche après-midi d'avril «Contes» avec la compagnie « Si le loup y était ». Celle-ci a enchanté les petits et enthousiasmé les grands. A la fin du spectacle, ce public chaleureux a pu apprécier le goûter préparé par le Comité des Fêtes.*

\*\*\*

*Nous avons récemment appris le décès de Bérengère COLLAS. Au nom de la Commune, nous transmettons à sa famille nos sincères condoléances.*

*Nous saluons la naissance du petit Clément Louis GOMBERT et nous félicitons les heureux parents.*

### Informations utiles

#### MAIRIE

La Mairie est ouverte le lundi après-midi de 14h00 à 17h00 et le vendredi matin de 9h00 à 12h00

Téléphone Mairie: 05 53 82 97 09

Fax : 05 53 82 64 65

le Maire (domicile): 05 53 81 52 47

Premier adjoint : 06 43 74 09 70

Deuxième adjoint : 06 74 72 88 08

#### NUMEROS D'URGENCES

SAMU : 15

VEOLIA : 0811 902 903

GENDARMERIE : 17

ERDF (ex EDF) : 0811 010 212

POMPIERS : 18